

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA

Dépôt en préfecture le :

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
	---
<b>11</b>	<b>Votants</b>
	---
DATE DE LA CONVOCATION	
07/09/12	
DATE D'AFFICHAGE	
13/09/2012	

L'an Deux Mille douze et le 13 septembre à huit heures quarante cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

**Présents :** Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Michel ROBIN, Jean-Louis TEXIER, Pierre COLLENOT, Jean-Jacques LABROUSSE et Madame Michelle GUILLAUME

**Absent(e)s excusé(e)s:** Mesdames Christine SABOURAUD, Françoise GUINDANT, Natacha BLANCHET.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre SPELETTA

**Séance de 8 heures 45 :**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre SPELETTA est nommé secrétaire de séance.

**1. CUI-CAE « Entretien et rénovation des bâtiments communaux » : Crédit de poste**

Suite au départ de Mickaël SCHMITT qui a mis fin à son contrat au mois d'août dernier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un nouveau Contrat Unique d'Insertion « Aide au service technique – Entretien et rénovation des bâtiments communaux ».

Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) de 9 mois, renouvelable jusqu'à 18 mois maximum.

Prise en charge par l'État ou le Conseil Général suivant la situation du candidat de 70 % à 90 % pour une durée plafonnée à 22 heures hebdomadaires.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de créer un nouveau CUI « Aide au service technique – Entretien et rénovation des bâtiments communaux » par :

**6 VOIX POUR ET 2 CONTRE (COLLENOT-LABROUSSE)**

**2. CUI-CAE « Entretien et rénovation des bâtiments communaux » : Nomination de Stéphane TRICARD**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 13/09/2012, le Conseil Municipal a accepté la création d'un nouveau CUI (Contrat Unique d'Insertion) « Aide au service technique – Entretien et rénovation des bâtiments communaux ».

Le Maire informe qu'il a réalisé plusieurs entretiens de recrutement et propose d'embaucher Monsieur Stéphane TRICARD à ce poste.

Le candidat étant bénéficiaire du RSA, la convention du CUI sera signée entre la Commune et **le Conseil Général 17** dans les conditions ci-dessous :

Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) de 9 mois renouvelable jusqu'à 18 mois maximum.

Prise en charge du Conseil Général Charente-Maritime à 90 % pour une durée plafonnée à 22 heures hebdomadaires.

Après délibération, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire par 6 VOIX POUR, 1 ABSTENTION (LABROUSSE) et 1 VOIX CONTRE (COLLENOT) :

- A signer la convention avec le Conseil Général.
- A renouveler le contrat au terme des 9 mois si nécessaire, suivant les dispositions en cours et à venir.
- DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 55.